

## Procès-verbal du Conseil Municipal du 20 février 2017 – 20h30

Le maire Jean-Pierre HESTIN ouvre la séance, salue les membres présents : Sandra ENGLER, Patrick FEIL, Jacques GNAEDIG, Pierre LEISY, Jean-Pierre HERMENT, Hervé ANSTETT . le quorum est atteint ;

Il précise que Jean-Luc FRECHARD a donné procuration à Jean-Pierre HERMENT, David DUCROCQ à Jacques GNAEDIG, Jocelyne JEHEL à Pierre LEISY ; donc 10 votes peuvent s'exprimer.

Il donne lecture de l'ordre du jour et propose de l'adopter  
Adoption à l'unanimité

### ORDRE DU JOUR

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Approbation des comptes de gestion
- Comptes administratifs exercice 2016
- Approbation des plans de chasse
- Adhésion au groupement de commandes portant sur l'achat de papier recyclé de reprographie
- Election d'un conseiller, délégué au SIVU
- Gestion de la salle polyvalente et du camping : versement d'arrhes
- Demande de financement DETR
- Indemnité de conseil au comptable public
- Création de la commission municipale « urbanisme »
- Indemnités du maire et des adjoints

### DESIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Un secrétaire de séance doit être désigné à chaque réunion du conseil, pris parmi les membres de l'assemblée, et chargé de rédiger le procès-verbal de la séance. Ce sont les membres de l'assemblée qui le choisissent. L'assemblée délibérante peut, le cas échéant, désigner un auxiliaire à ce secrétaire (secrétaire de mairie par exemple) ; cet auxiliaire assiste aux débats mais ne doit pas participer au vote.

Lors de sa première séance de l'année, le conseil a décidé que cette tâche de secrétaire de séance serait désormais assumée par les conseillers, hors adjoints, dans l'ordre alphabétique et que la secrétaire de mairie serait son auxiliaire.

Jean Luc Fréchard étant excusé, Jean-Pierre Herment est proposé pour tenir le rôle de secrétaire.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

**DESIGNE** Jean-Pierre HERMENT comme secrétaire de cette séance

## **APPROBATION DES COMPTES DE GESTION**

Le Compte de gestion est établi par le comptable du Trésor public, en vertu du principe de séparation de l'ordonnateur et du comptable. C'est l'enregistrement, *en partie double*, des opérations ordonnancées par le Maire ainsi que l'établissement du bilan présentant le patrimoine de la commune.

Le maire informe le conseil municipal que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2016 a été réalisé par M. le Trésorier Principal de Sainte-Marie-auxMines.

Le maire demande au conseil municipal de s'assurer :

- que le Trésorier Principal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés,
- que le Trésorier Principal a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures.

Enfin, le compte de gestion établi par le Trésorier Principal doit être conforme au Compte Administratif de la commune.

Les résultats de clôture de l'exercice prennent en compte les excédents et déficits cumulés antérieurs. Les détails sont disponibles en mairie.

### **Budget général**

	Section fonctionnement	Section investissement
Dépenses	366936.21	141667.32
Recettes	457536.83	190989.9
Résultat de l'exercice	90600.62	49322.58
Résultat de clôture de l'exercice	261319.69	-79754.49

### **Budget eau assainissement**

	Section exploitation	Section investissement
Recettes	108686.39	73876.28
Dépenses	92097.66	72970.67
Résultat de l'exercice	16588.73	905.61
Résultat de clôture de l'exercice	17078.62	-26882.93

### **Budget Camping**

	Section exploitation	Section investissement
Recettes	31543.86	18377.88
Dépenses	30114.53	19977.35
Résultat de l'exercice	1429.33	-1599.47
Résultat de clôture de l'exercice	2680	-3459.35

### **Budget Forêt**

	Section exploitation	Section investissement
Recettes	234836.47	0
Dépenses	242223.22	19969
Résultat de l'exercice	-7386.75	-19969

Considérant que toutes les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

**Déclare** que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2016 par M.le Trésorier, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

### **COMPTES ADMINISTRATIFS EXERCICE 2016**

Il est rappelé que pour cette délibération un président autre que le maire doit être désigné ; Pierre Leisy, premier adjoint est choisi à l'unanimité ; le maire prend part aux débats mais se retire au moment des votes.

#### BUDGET GENERAL

##### A Section de fonctionnement

•	<u>Dépenses</u>	
	011- Charges à caractère général	<b>128456.01</b>
	012 - Charges de personnel	<b>190431.96</b>
	65 – Autres charges de gestion courantes	<b>36937.41</b>
	66 – Charges financières	<b>5664.11</b>
	67- Charges exceptionnelles	<b>296.75</b>
	<b>Total Dépenses réelles</b>	<b>361786.24</b>
•	<u>Recettes</u>	
	013- Atténuation de charges	<b>29872.64</b>
	70 - produits services	<b>28565.89</b>
	73- impôts et taxes	<b>228334.36</b>
	74- dotations et participations	<b>153908</b>
	75 -autres prodgest courantes	<b>5175.96</b>
	76 produits financiers	<b>2.7</b>
	77 prod exceptionnels	<b>11677.28</b>
	<b>Total Recettes réelles</b>	<b>457536.83</b>
	<b>Excédent réel de fonctionnement</b>	<b>95750.59</b>
	<b>Total opérations d'ordre</b>	<b>- 5149.97</b>
•	Dépenses	5149.97
•	Recettes	0
	<b>Excédent de fonctionnement exercice 2016</b>	<b>90600.62</b>

##### B Section d'investissement

•	Dépenses	
	204 -	<b>RAR 2600</b>
	205-	<b>2400</b>
	21- Acquisitions	<b>4777.4</b>
	23- Travaux	<b>76950.47</b>

16- remboursement d'emprunts	<b>57539.45</b>
<b>Total dépenses réelles</b>	<b>141667.32</b> +RAR(2600) soit 144267.32
• Recettes	
10-	<b>376.36 + RAR 29037.33 (FCTVA non versé)</b>
1068	<b>129077.07</b>
138-	<b>587.5 + RAR : 13501( subv région)</b>
<b>Total Recettes réelles</b>	<b>185839.93 + RAR (29037.33 FCTVA ; 13501 subv région) soit 228378.26)</b>
<b>Excédent réel d'investissement</b>	<b>44172.61 +RAR soit 84110.94</b>
<b>Total opérations d'ordre</b>	<b>5149.97</b>
• Dépenses	
	0
• Recettes	
	5149.97
<b>Excédent d'investissement exercice 2016</b>	<b>49322.58 +RAR soit 89260.91</b>
<b>Pour information</b>	
Excédent de fonctionnement antérieur	298836.13
Déficit d'investissement antérieur	-129077.07
Excédent de fonctionnement cumulé	261319.69 ( y compris résultat CCAS
960.01)	
Déficit d'investissement cumulé	-79754.49

Le maire s'étant retiré, le conseil municipal sous la présidence de Pierre Leisy, 1<sup>er</sup> adjoint, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**CONSTATE** l'exacte corrélation entre compte administratif et compte de gestion,

**APPROUVE**, le compte administratif de l'exercice 2016 du budget général à savoir :

**Pour la section de fonctionnement :**

Recettes :

Prévu :604481 euros (dont 169759 d'excédent reporté)

Réalisé : 457536.83 euros

Dépenses :

Prévu : 604481 (dont 233196 de virt à la sect° investissement )

Réalisé : 366936.21

Résultats de l'exercice : 90600.62

**Résultat de clôture de l'exercice : 261319.69**

**Pour la section d'investissement**

Recettes :

Prévu :508503 ( dont 233196 de la sect°fonctionnement)

Réalisé :190989.9 + RAR (42538.33) soit 233528.23

Dépenses :

Prévu : 379426 + 129077 ( déficit reporté ) soit 508503 d'autorisations budgétaires

Réalisé :141667.32 + RAR (2600) soit 144267.32

Résultat de l'exercice 49322.58 + RAR (39938.33) soit 89260.91

**Résultat de clôture de l'exercice : -79754.49+ RAR ( 39938.33) soit -39816.16**

BUDGET EAU-ASSAINISSEMENT

A Section Exploitation

•	<u>Dépenses</u>	
	011- Charges à caractère général	<b>8013.75</b>
	012-Charges personnel	<b>1489.5</b>
	014 atténuation de produits	<b>17280</b>
	65 – Autres charges de gestion courantes	<b>24793.95</b>
	66 – Charges financières	<b>5232.46</b>
	<b>Total Dépenses réelles</b>	<b>56767.66</b>
•	<u>Recettes</u>	
	70-Vente de produits	<b>78502.19</b>
	77 prod exceptionnels	<b>24.2</b>
	<b>Total Recettes réelles</b>	<b>78526.39</b>
	<b>Excédent réel d'exploitation</b>	<b>21758.73</b>
	<b>Total opérations d'ordre</b>	<b>- 5170</b>
•	Dépenses	35330
•	Recettes	30160
	<b>Excédent d'exploitation exercice 2016</b>	<b>16588.73</b>

#### B Section Investissement

•	Dépenses	
	21- Acquisitions	3860.6
	23- Travaux	<b>3198</b>
	16- remboursement d'emprunts	<b>35752.07</b>
	<b>Total dépenses réelles</b>	<b>42810.67</b>
•	Recettes	
	16- Emprunts	<b>9000</b>
	10- Recettes financières	<b>29546.28</b> + RAR 10321 (FCTVA)
	<b>Total Recettes réelles</b>	<b>38546.28</b> + RAR (FCTVA : 10321) soit 48867.28
	<b>Résultat réel d'investissement</b>	<b>-4264.39</b> + RAR (10321) soit 6056.61
	<b>Total opérations d'ordre</b>	<b>5170</b>
•	Dépenses	30160
•	Recettes	35330
	<b>Excédent d'investissement exercice 2016</b>	<b>905.61</b> + RAR (10321) soit 11226.61

#### **Pour information**

Excédent d'exploitation antérieur	28278.43
Déficit d'investissement antérieur	-27788.54

Excédent exploitation cumulé	17078.62
Déficit d'investissement cumulé	-26882.93 (-16561.93)

Le maire s'étant retiré, le conseil municipal sous la présidence de Pierre Leisy, 1<sup>er</sup> adjoint, après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
**CONSTATE** l'exacte corrélation entre compte administratif et compte de gestion,

**APPROUVE** le compte administratif de l'exercice 2014 du budget "eau – assainissement » à savoir :

**Pour la section d'exploitation :**

Recettes :

Prévu : 113170  
 Réalisés : 108686.39euros  
 Dépenses :  
 Prévu : 113170(dont 19150 de virt à la sect° investissement)  
 Réalisé : 92097.66 euros  
 Résultats de l'exercice : 16588.73 euros  
**Résultat de clôture de l'exercice : 17078.62 euros**

**Pour la section d'investissement**

Recettes :  
 Prévu : 103269 (dont 19150 de la sct° fonctionnement)  
 Réalisé : 73876.28 euros + RAR (10321) soit 84197.28 euros  
 Dépenses :  
 Prévu : 75480 + 27789 (solde 2015) soit 103269  
 Réalisé : 72970.67  
 Résultats de l'exercice : 905.61 + RAR (10321) soit 11226.61  
**Résultat de clôture de l'exercice : -26882.93 + RAR (10321) soit -16561.93 euros**

BUDGET CAMPING

A –Section Exploitation

Dépenses

011 charges caractère général	<b>6519.8</b>
012 charges de personnel	<b>7064</b>

66 charges financières	<b>12.73</b>
<b>Total dépenses réelles</b>	<b>13596.53</b>

Recettes

75 autres produits gestion courante (locations)	<b>17516.24</b>
77 produits exceptionnels (taxe séjour)	<b>964.62</b>
<b>Total recettes réelles</b>	<b>18480.86</b>
<b>Résultat réel d'exploitation 2016</b>	<b>4884.33</b>

<b>Total opérations d'ordre</b>	<b>- 3455</b>
• Dépenses	16518
• Recettes	13063
<b>Résultat d'exploitation exercice 2016</b>	<b>1429.33</b>

B –Section Investissement

Dépenses

16 Remboursement d'emprunt	<b>4000</b>
21 Acquisitions	314.35
23 Travaux	2600
<b>Total dépenses réelles</b>	<b>6914.35</b>

Recettes

<b>Total recettes réelles</b>	<b>18599.88 + RAR (2600) soit 4459.88</b>
-------------------------------	---

<b>Résultat réel d'investissement 2016</b>	<b>-5054.47 + RAR (2600) soit -2454.77</b>
--	--

<b>Total opérations d'ordre</b>	<b>3455</b>
• Dépenses	13063

• Recettes	16518
<b>Résultat d'investissement exercice 2016</b>	<b>-1599.47 + RAR soit +1000.53</b>

### Pour information

Excédent d'exploitation antérieur	3110.55
Déficit investissement antérieur	-1859.88
Excédent exploitation cumulé	2680
Déficit investissement cumulé	-3459.35 (-859.35)

Le maire s'étant retiré, le conseil municipal sous la présidence de Pierre Leisy, 1<sup>er</sup> adjoint, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**CONSTATE** l'exacte corrélation entre compte administratif et compte de gestion,

**APPROUVE**, le compte administratif de l'exercice 2016 du budget Camping à savoir :

Pour la section d'exploitation :

Recettes :

Prévu : 33713

Réalisé : 31543.86 euros

Dépenses :

Prévu : 33713 (dont 545 de virtsect° investissement)

Réalisé : 30114.53 euros

Résultats de l'exercice : 1429.33 euros

**Résultat de clôture de l'exercice : 2680 euros**

Pour la section d'investissement

Recettes :

Prévu : 22023 (dont 545 de la sect° exploit)

réalisé : 18377.88 + RAR (2600) soit 20977.88 euros

Dépenses :

Prévu : 20163 + 1860 (solde 2015) soit 22023

Réalisé : 19977.35 euros

Résultats de l'exercice : -1599.47 + RAR soit 1000.53 euros

**Résultat de clôture de l'exercice : -3459.35 euros + RAR soit -859.35**

### BUDGET Forêt

#### A - Section Exploitation

Dépenses

011 charges caractère général 161054.37

65 autres charges courantes 81168.85

**Total dépenses réelles 242223.22**

Recettes

70 produits de service 234836.47 (+ 25217.09 reporté en 2017)

73 impôts et taxe 0 (18300 versés au BG)

**Total recettes réelles 234836.47 (+ 25217.09 report 2017)**

**Résultat réel d'exploitation 2016 -7386.75 (+17830 avec report)**

<b>Total opérations d'ordre</b>	<b>0</b>
• Dépenses	0
• Recettes	0
<b>Résultat d'exploitation exercice 2016</b>	<b>-7386.75</b>

## B –Section Investissement

21 acquisitions	352
23 travaux	19617
<b>Total dépenses réelles</b>	<b>19969</b>
Recettes	
<b>Total recettes réelles</b>	<b>0</b>
<b>Résultat réel d'investissement 2016</b>	<b>-19969</b>
<b>Total opérations d'ordre</b>	<b>0</b>
• Dépenses	0
• Recettes	0
<b>Résultat d'investissement exercice 2016</b>	<b>-19969</b>

### **Pour information**

Le déficit d'exploitation s'explique par :

- L'interdiction par le comptable public d'imputer la recette afférente aux taxes locales (18300 euros) au budget forêt alors que les dépenses correspondantes (27103 euros) l'ont été.
- Le délai d'encaissement de recettes de ventes de bois réalisées (25217.09 euros) pour lesquelles les frais d'exploitation ont été payés en 2016

En réalité, le bilan d'exploitation 2016 de la forêt est d'environ +43500 euros desquels il convient de retrancher 38600 euros (produits 2015 payés en 2016), soit un excédent de 4900 euros pour 2016

Le maire s'étant retiré, le conseil municipal sous la présidence de Pierre Leisy, 1<sup>er</sup> adjoint, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**CONSTATE** l'exacte corrélation entre compte administratif et compte de gestion,

**APPROUVE**, le compte administratif de l'exercice 2016 du budget Forêt à savoir :

Pour la section d'exploitation :

Recettes :

Prévu : 265850

Réalisé : 234836.47 euros

Dépenses :

Prévu : 265850

Réalisé : 242223.22 euros

Résultats de l'exercice : -7386.75 euros

**Résultat de clôture de l'exercice : -7386.75 euros**

Pour la section d'investissement

Recettes :

Prévu : 21450

réalisé :0 euros  
Dépenses :  
Prévu : 21450  
Réalisé : 19969 euros  
Résultats de l'exercice : -19969 euros  
**Résultat de clôture de l'exercice : -19969 euros**

### **APPROBATION DES PLANS DE CHASSE**

La commune doit faire part à la préfecture de sa proposition de plan de chasse pour 2017 ; la commission communale consultative de la chasse (4C) a été réunie le 10/02/2017 (cf CR) afin de proposer un plan pour les trois lots de chasse de RLF ; les participants, à l'unanimité, proposent les trois plans en annexe.

Il est demandé au conseil d'approuver ces plans de chasse avant leur envoi à la préfecture.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

**APPROUVE** les 3 plans de chasse proposés par la commission communale consultative de la chasse

### **ADHÉSION AU GROUPEMENT DE COMMANDES PORTANT SUR L'ACHAT DE PAPIER RECYCLÉ DE REPROGRAPHIE**

Depuis le 1/1/2017, la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte impose aux collectivités publiques une part grandissante de papier recyclé dans leurs achats de papier (25% minimum en 2017 à 40% en 2020).

Afin de rationaliser cette acquisition, le SMICTOM d'Alsace Centrale propose aux collectivités de son territoire l'adhésion à un groupement de commandes ; l'intérêt de cette démarche est de quatre ordres :

- environnemental : encourager l'utilisation de produits écoresponsables,
- économique : faire bénéficier l'ensemble des collectivités intéressées de prix moins élevés
- communautaire : se regrouper autour d'un projet structurant et solidaire,
- fonctionnel : simplifier le processus d'acquisition du papier recyclé.

Chaque collectivité intéressée a exprimé ses besoins qualitatifs et quantitatifs afin qu'un appel d'offre conforme aux attentes de chacune soit passé. Ces données ne sont cependant pas un impératif de commande. L'ensemble des frais de publication du marché sera pris en charge par le SMICTOM.

Une fois le marché mis en place, chaque collectivité sera libre de commander selon ses besoins sera livrée sans frais de port et facturée directement.

La durée du marché est de 12 mois, renouvelable 3 fois (durée max 4 ans).

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

**APPROUVE** cette adhésion

**CHARGE** le maire d'en signer la convention

### **ELECTION D'UN CONSEILLER, DÉLÉGUÉ AU SIVU**

Après la démission de Mme Armelle Willemin, il est nécessaire de procéder à son remplacement en tant que représentant de la commune au sein des instances du SIVU Ribeauvillé.

Jacques Gnaedig qui a déjà été représentant de la commune au sein du SIVU se porte candidat.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

**Désigne Jacques Gnaedig** en tant que représentant de la commune de Rombach le Franc au SIVU

### **GESTION DE LA SALLE POLYVALENTE ET DU CAMPING : VERSEMENT D'ARRHES**

Le Maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu de formaliser la mise en place d'un versement d'arrhes pour la location de l'Espace Raymond HESTIN et du camping.

Le maire propose au conseil que des arrhes de 25 % du prix total de la location soient demandés au moment de la réservation.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

**DECIDE** de demander un versement d'arrhes pour la réservation de l'Espace Raymond HESTIN et du camping à hauteur de 25 % du montant total de la location.

### **DEMANDE DE FINANCEMENT DETR**

Les travaux d'accessibilité de l'école maternelle, prévus en 2016, n'ont pas été réalisés car la démarche de mutualisation intercommunale des travaux d'accessibilité des bâtiments publics dans laquelle RLF s'était inscrite n'a pas abouti.

Pour ne pas prendre plus de retard dans la mise en œuvre de notre ADAP, il convient de les planifier cette année.

Les travaux extérieurs (sauf parking) sont éligibles à la DETR 2017.

Il est proposé de demander l'inscription de ce projet à ce dispositif selon le plan de financement joint. La subvention DETR peut aller jusqu'à 40%.

Le financement de ces travaux serait assuré de la manière suivante :

Coût TTC : 12055 euros

Travaux subventionnables : 5615 euros

DETR (40%) : 2246 euros

Autofinancement : 9809 euros

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

**DECIDE** la mise en accessibilité de l'école maternelle pour un montant de 12055 euros TTC

**SOLLICITE** auprès de l'état (DETR) une subvention de 40 % du montant HT des travaux éligibles soit 2246 euros

**ARRETE** les modalités de financement suivantes :

Autofinancement : 9808 euros

Subvention DETR : 2246 euros

### **INDEMNITE DE CONSEIL AU COMPTABLE PUBLIC**

Le Maire rappelle que l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 pris en application de l'article 97 de la loi 82/213 du 2 mars 1982 et du décret 82/979 du 19 novembre 1982 instaurant l'indemnité de conseil aux comptables publics, prévoit que le conseil municipal doit délibérer en ce qui concerne les indemnités du comptable public au titre des services qu'il rend en personne, du fait de ses compétences, à la commune.

Une délibération en ce sens avait été prise le 19 mai 2014 ; le comptable public ayant changé, il convient de renouveler cette délibération au profit du nouveau comptable.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

**DECIDE** d'accorder au taux de 100 % l'indemnité annuelle de conseil calculée selon l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 au comptable public, Monsieur Christophe SAETTEL

### **CRÉATION DE LA COMMISSION MUNICIPALE "URBANISME"**

Le maire rappelle la délibération de prescription du PLUi prise par le conseil communautaire en décembre 2015(cf PJ).

Dans le cadre de la concertation avec les communes, chacune d'entre elles doit mettre sur pied une commission "urbanisme" pour la mise au point du PLUi du VA.

Pierre Leisy et Sandra Engler se portent candidat.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

**Décide** de créer, une commission municipale "urbanisme" pour la mise au point du projet de PLUi sur les aspects propres à Rombach.

**Désigne Pierre Leisy et Sandra Engler** comme membres de cette commission .

### **INDEMNITES DU MAIRE ET DES ADJOINTS**

Lors du conseil du 12 décembre dernier, le conseil municipal s'est prononcé sur le montant des indemnités à verser au Maire et aux adjoints ;

Cependant, suite à l'évolution de l'indice terminal de la fonction publique sur lequel est basé le calcul des indemnités des élus (indice 1015 passe à l'indice 1022), le calcul des indemnités de fonctions des élus a changé au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Afin de régulariser la situation des élus et de se conformer à la réglementation en vigueur, il convient de modifier la délibération du 12 décembre fixant le calcul des indemnités des élus.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2123-20 et suivants ;

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

**FIXE, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017**

**- l'indemnité du Maire à 25 % du montant du traitement correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique**

**- l'indemnité d'Adjoint à 7 % du montant du traitement correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique**

## **DIVERS**

### **INFORMATIONS CCVA**

I) Projet culturel intercommunal 2017-2020

En décembre 2016, le Conseil Communautaire a adopté sa politique culturelle intercommunale.

Un programme d'actions selon 5 orientations, sera mis en œuvre sur la période 2017-2020

1- Lever les freins de l'accès à la culture et du dialogue des cultures ;

2 - Pérenniser et développer les activités et les sorties culturelles des jeunes;

3 - Soutenir et pérenniser les structures et actions artistiques et culturelles d'intérêts Communautaire;

4 - Améliorer les échanges entre les acteurs culturels du territoire;

5 - Garantir les moyens de mise en œuvre de la Politique Culturelle Intercommunale

Il s'agit maintenant de le mettre en œuvre.

II ) RN 59

En ce qui concerne la RN59, l'association RN59 Sécurité a repris du service afin de pousser les décideurs à améliorer la circulation sur cette dernière, en particulier en repensant l'aménagement du tronçon Chatenois- Lièpvre.

Par ailleurs un projet de rond-point a été récemment présenté afin d'évacuer avec le plus de sécurité possible, les gravas entreposés, lors de la réfection du tunnel, sur la zone Danielsrain et qui serviront à l'aménagement de la déviation de Châtenois .

Ce Projet prévoit un rond-point à proximité de cette zone ainsi qu'une ligne droite sur quelques centaines de mètres en direction de Lièpvre. Ce rond point assurera la déserte vers La Vancelle ainsi que celle de la future zone d'activité interdépartementale du Danielsrain.

La commune de La Vancelle s'oppose à ce projet : l'accès par le rond-point (environ 300 m supplémentaires par rapport à la sortie actuelle) serait trop long et dégraderait encore plus l'esthétique de l'accès à cette commune.

La majorité des conseillers expriment leurs interrogations quant à la pertinence de ce projet là où il est prévu et leur inquiétude que ce projet soit considéré comme l'aménagement ultime de cette portion de route ; ils réaffirment leur ferme volonté qu'un aménagement d'ensemble de la portion Chatenois Lièpvre soit proposé, pour la sécurité de ce tronçon et pour éviter qu'il ne devienne un goulet d'étranglement entre la future déviation de Chatenois et le tunnel Maurice Lemaire qui a vu son trafic nettement augmenter depuis la baisse de ses tarifs.

Le Conseil Municipal propose au Maire de convier les Services instructeurs de ce dossier à une prochaine réunion afin d'obtenir des explications plus précises sur ce projet.

III) Mutualisation

En ce qui concerne la mutualisation rien ne bouge pour le moment. En revanche, il a été proposé de créer une Police Intercommunale.

Rombach n'a actuellement pas de besoin dans ce domaine, l'action de la Gendarmerie étant jugée efficace. La commune ne s'opposera donc pas à la création de cette police intercommunale mais n'y fera pas appel de manière systématique ; pour répondre à des

besoins ponctuels, des conventions pourront être mise en œuvre entre la police intercommunale et la commune, définissant en particulier le financement de ces actions ponctuelles.

#### IV) Pacte financier et fiscal

La situation financière actuelle du bloc communal du Val d'Argent n'est pas bonne, il faut trouver rapidement des solutions pour diminuer le désendettement et améliorer la capacité d'autofinancement. C'est l'objet d'un potentiel pacte financier et fiscal entre les 4 communes et la CCVA. Les pistes à explorer sont les suivantes :

- agir sur les dotations de l'Etat et la contribution au FPIC en transférer plus de charges des communes vers la CCVA et en harmonisant notre politique fiscale.
- faire des économies de fonctionnement qui reviendraient maintenant sûrement à renoncer à certains services publics.

Le prochain débat d'orientation budgétaire devra définir vers quelles pistes et selon quelles modalités les 4 communes et la CCVA devront se diriger dès le budget 2017.

### **PROJETS COMMUNAUX POUR 2017**

Depuis octobre 2016, les conseillers sont invités à faire part des projets à mettre en œuvre en 2017 sous réserve de leur financement. Les principales réalisations seraient :

Poursuite de l'enfouissement de la ligne haute tension

Poursuite de l'enfouissement des réseaux secs route de la Hingrie

Suppression de l'ancienne conduite d'eau potable

Réfection enrobé ,route de la Hingrie

Rénovation de l'éclairage public : sur ce sujet, le maire fait part d'un revirement du ministère de l'environnement qui, contrairement à ce qui avait été annoncé, considère que ces travaux ne sont plus éligibles au dispositif TEPCV (territoire à énergie positive et croissance verte) ; si d'autres financements n'étaient pas trouvés, ce projet pourrait être remis en cause.

Mise aux normes pour handicapés des bâtiments communaux (École Maternelle)

Assainissement rue de Pierreusegoutte jusqu'à la dernière maison

Réfection du Chemin de la Biaise en concassé

Réparations de certains chemins goudronnés (Naugigoutte etc... )

Achat de terrain pour réaliser une placette de retournement aux Beaux champs

### **SUBVENTION**

Pour toute demande de subventions, les associations, sollicitées début décembre, devront présenter à la commune un projet ainsi qu'un budget pour 2017.

### **JOURNÉE CITOYENNE**

Une réunion est prévue le 3 mars à 20 h00 à l'espace Raymond Hestin (Proposition des différents ateliers.)La journée citoyenne pourrait avoir lieu le 17 juin 2017

### **TOUR DE TABLE**

Pierre Leisy précise que :

- le Smictom cherche des solutions à des modifications réglementaires qui entreront en vigueur dans les prochaines années: des économies de fonctionnement devront être trouvées et en particulier d'autres solutions pour l'enfouissement et le compostage sont étudiés, ceci en maintenant la redevance à un tarif similaire.

- Des tests SIG sont en cours depuis quelques semaines sur un serveur de la ComCom

- A partir des accès au serveur de la Communauté des Communes il sera possible de centraliser toutes les données de chaque Commune, de consulter tous les documents numérisés ou géo-localisés, de pouvoir mettre à jour les nouvelles mesures dans les bases de données.

Plus aucune prise de parole n'étant sollicitée, le maire clôture la séance.